

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 04/06/2026	
INTITULE DE L'ACTION : FETE DE QUARTIER			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
" Mobilier "	248		90
STRUCTURE GONFLABLE	140		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation			
BOISSONS	90		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	488
Taxes (SACEM)			
Divers			
MASCOTTE	100		
Personnel bénévole		Bénévolat	238
5 PERS x 5H x 9,51	238		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	816		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	816	TOTAL	816

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.